

Présidentielle 2017 : Benoît Hamon répond au Groupe d'études sur les sexismes

👤 paternet 📅 21 mars 2017

📁 Combat, Droit, Économie, Éducation, Politique, Sociologie 💬 Commentaires



Candidat à la présidence de la république, [Benoît Hamon](#) a répondu aujourd'hui au [questionnaire envoyé le 2 février dernier par le Groupe d'études sur les sexismes](#).

S'il le fait un mois plus tard que [Nathalie Arthaud](#) (voir [notre article](#)), il convient de remarquer d'abord qu'il s'est lui aussi efforcé de (faire) répondre à son interlocuteur d'une façon assez consistante : une page et demie, argumentée et bien rédigée. C'est malheureusement le seul point positif de ce courrier globalement affligeant.

[Benoît Hamon](#) affirme d'emblée qu'il souhaite « maintenir et renforcer le ministère des Droits des femmes mis en place par le gouvernement socialiste depuis 2012 en doublant son budget » et qu'il n'est « pas favorable à l'extension du champ de ce ministère aux problèmes rencontrés par les hommes », ce qui est une façon assez singulière de considérer l'égalité femmes-hommes... Dans le même ordre d'idée, le fait que « les filles réussissent mieux à l'école et sont en moyenne plus diplômées que les élèves masculins » ne semble pas être une inégalité choquante qu'il conviendrait de réduire, puisqu'elle serait en quelque sorte compensée par le « fameux plafond de verre » qui couvre régulièrement la $\delta\acute{o}\xi\alpha$ féministe.

Sa proposition d'allonger le congé paternité à six semaines pourrait paraître sympathique, s'il n'était aussitôt précisé que ce congé ne compterait que « 11 jours obligatoires », soit l'actuelle durée légale. Augmenter le volume du contenant sans toucher au contenu est une méthode de *marketing* bien connue de tous les escrocs.

Dans toute cette logorrhée victimaire, pas un mot sur la discrimination ordinairement subie par les hommes devant le système judiciaire ni sur l'éventuelle promotion de la résidence alternée. On attendait mieux d'un fils de divorcés.

[Courrier archivé](#) au format [PDF](#) (1.25 Mo, 2 p.).

Share

